

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0592^e** séance
tenue le **6 novembre 2017 à 14 heures**
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, M. Michel Carrier, Mme Francine Ducharme, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens, M. Réjean Hébert, Mme Lyne Lalonde ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales : Mme Michèle Brochu ; l'administratrice exerçant les fonctions de doyenne de la Faculté de médecine dentaire : Mme Renée Delaquis ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; le directeur du Département de kinésiologie : M. Luc Proteau ; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, M. Francis Beaudry, Mme Chantal Bémeur, M. Pierre Bourgouin, Mme Isabelle Brault, M. Adrian Burke, M. André Desrochers, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Arnaud Duhoux, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Vincent Gautrais, M. Claude Giasson, Mme Thora Martina Herrmann, Mme Suzanne Laberge, Mme Audrey Laplante, M. Daniel Lamontagne, Mme Guylaine Le Dorze, M. Jonathan Ledoux, Mme Nicole Leduc, M. Paul Lespérance, M. Jun Li, M. Bertrand Lussier, M. Jean-François Masson, M. Laurence McFalls, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Serge Montplaisir, M. Alain Moreau, M. Francis Perron, M. Jean Piché, Mme Tiiu Poldma, Mme Sophie René De Cotret, M. Philippe R. Richard, M. Samir Saul, M. Rémy Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Lyse Turgeon, M. Jesús Vázquez-Abad, Mme Christina Zarowsky ; les représentants du personnel enseignant : M. Jean-Philippe Després, Mme Gisèle Fontaine, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme Ekaterina Piskunova, Mme Gyslaine Samson Sauliner ; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Sofiane Achiche, M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : Mme Jessica Bérard, M. Yan Bertrand, M. Simon Forest, M. Philippe LeBel, Mme Andrée-Anne Lefebvre, M. Nicolas St-Onge, M. Denis Sylvain ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, M. Eric Romano ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme France Filion, Mme Isabelle Shumanski ; les observateurs : Mme Kate Bazinet, M. Pierre Bissonnette, M. Alain Charbonneau, Mme Françoise Guay, Mme Julie Lambert, Mme Sophie Langlois, Mme Sylvie Monier, Mme Sylvie Normandeau, M. Matthew Nowakowski, Mme Anne Quirion, M. Jean Renaud, Mme Andréanne St-Gelais, M. Pierre G. Verge.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. François Bertrand, M. Michel Patry ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. Christian Baron, M. Jean-Sébastien Fallu, Mme Audrey Smargiassi, Mme Nathalie Trépanier, M. Stéphane Vachon, Mme Elvire Vaucher ; les représentants du personnel enseignant : Mme Karine Fradet, Mme Guylaine Messier, M. Jean Poiré ; une représentante des étudiants : Mme Fatine Kabbaj ; un représentant du personnel : M. Sylvain Chicoine ; les observateurs : Mme Marie-Claude Binette, M. Simon Carrier, Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Isabelle Dufour, Mme Michèle Glemaud, M. Daniel Lajeunesse, Mme Claude Mailhot, Mme Chantal Pharand, Mme Annie Sabourin.

EXCUSÉS : la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier ; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Boudrias, M. Philippe Comtois, M. Robert Kasisi, M. Jean-Luc Sénécal, Mme Isabelle Thomas, Mme Marion Vacheret ; les représentants du personnel enseignant : M. Frédéric Kantorowski, M. Najib Lairini, M. Paolo Spataro ; une observatrice : Mme Claire Benoit.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes

Faculté des arts et des sciences

Mme Thora Martina Herrmann, professeure agrégée au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences

M. Stéphane Molotchnikoff, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences (Renouvellement)

Fins de mandat

Aucune

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

Dr Richard Clermont, professeur agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 27 avril 2017.

Dr Jean-Marie Cloutier, professeur titulaire de clinique au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 23 juin 2017.

Dr Jean-Luc Choinière, professeur adjoint de clinique au Département d'anesthésiologie de médecine, décédé le 26 juin 2017.

Dr André Péloquin, professeur agrégé de clinique, au Département de chirurgie, décédé le 1^{er} novembre 2017.

Dr Benoît Poitras, professeur titulaire de clinique au Département de chirurgie de la Faculté de médecine, décédé le 27 juin 2017.

Faculté de pharmacie

M. Nobuharu Yamaguchi, professeur titulaire à la Faculté de pharmacie, décédé le 1^{er} octobre 2017.

Faculté de l'aménagement

M. Dan Hanganu, professeur associé à la Faculté de l'aménagement, décédé le 6 octobre 2017.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

AU-0592-1

ORDRE DU JOUR

2017-A0021-0592^e-345

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Giasson présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2017-A0021-0592^e-345.

Le secrétaire général informe que Mmes Louise Béliveau et Sylvie Normandeau, qui présentent le bilan sur l'évaluation de l'enseignement (point 7), ont une rencontre à 15 h 15 avec un comité d'experts pour l'agrément d'un programme. Il propose à l'Assemblée de devancer leur présentation avant la période d'information, au plus tard à 14 h 30.

M. Schiettekatte s'informe du temps qui est prévu pour la présentation ainsi que pour la période de questions sur ce sujet ; et, dans l'éventualité où la discussion n'est pas terminée au moment où les intervenantes doivent quitter, est-ce qu'il sera possible de la poursuivre par la suite ?

La présidente des délibérations répond que si la discussion n'est pas terminée au moment où elles doivent quitter, elle reprendra à leur retour.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - 2.1. Procès-verbal de la 0590^e séance extraordinaire tenue le 16 octobre 2017
 - 2.2. Procès-verbal de la 0591^e séance tenue le 16 octobre 2017
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Bilan de l'évaluation de l'enseignement – **point traité avant le point 5**
8. États financiers 2016-2017

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

9. Prochaine séance Le 4 décembre 2017, à 9 h 30
10. Clôture de la séance

AU-0592-2 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

AU-0592-2.1 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0590^e SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 OCTOBRE 2017**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0590^e séance extraordinaire tenue le 16 octobre 2017, tel que présenté.

AU-0592-2.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA 0591^e SÉANCE TENUE LE 16 OCTOBRE 2017**

Les modifications suivantes sont apportées à l'avant dernier paragraphe de la page 10 : à la première ligne, remplacer « va effectuer » par « a effectué ». Et ajouter la phrase suivante à la fin de la première phrase : « Il dit que l'information est incertaine du fait que les chargés de cours ne sont pas représentés dans les instances facultaires. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0591^e séance tenue le 16 octobre 2017, tel que modifié.

AU-0592-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général informe que la proposition de changement de nom du Département de psychiatrie de la Faculté de médecine, traitée à la séance précédente, sera à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de l'Université du 13 novembre prochain.

M. David Lewis remercie le doyen de la FAS, M. Frédéric Bouchard, d'avoir invité les chargés de cours au CONFAS. Référant à l'intervention de M. Bouchard, à la page du 10 du procès-verbal de la dernière séance, il demande des précisions concernant la hausse des inscriptions en lien avec le budget de la Faculté.

M. Bouchard indique que la FAS a eu un plus grand nombre de nouvelles inscriptions pour l'année 2017-2018 que pour l'année précédente et que le nombre de nouveaux inscrits détermine ultimement combien il y aura d'étudiants inscrits dans les prochaines années.

M. Filteau confirme qu'il y a un plus grand nombre de nouveaux inscrits à la FAS, mais précise qu'il y a une baisse du nombre d'étudiants en équivalence à temps complet (EETC) à cette faculté pour l'année dernière et pour cette année.

M. Arsenault souhaite faire une proposition en lien avec la proposition faite par M. McFalls, à la séance précédente, qui demandait un avis juridique concernant l'interprétation du retrait d'un article de la Charte.

La présidente des délibérations indique qu'une proposition à ce sujet n'est pas recevable à ce point de l'ordre du jour qui traite des affaires découlant du procès-verbal, étant donné que la proposition qui avait été faite par M. McFalls a été rejetée.

M. Arsenault s'informe de la modalité pour présenter une proposition à l'Assemblée à ce sujet.

La présidente des délibérations explique qu'il doit transmettre sa proposition et un état de question au Comité de l'ordre du jour, appuyée par un autre membre de l'Assemblée.

M. McFalls soulève un point d'ordre. Il rappelle qu'à la dernière séance, lorsqu'il a fait sa proposition, il avait été établi qu'il était possible de faire des propositions relatives aux affaires qui étaient au procès-verbal dans le cadre du suivi des affaires découlant.

La présidente des délibérations indique que, la dernière fois, elle avait considéré sa proposition comme étant une affaire découlant. Dans ce cas-ci, elle ne voit pas comment une proposition sur une proposition qui a été rejetée à la séance précédente pourrait être une affaire découlant.

M. McFalls fait remarquer à la présidente des délibérations qu'elle n'a pas permis à M. Arsenault de préciser sur quoi portait sa proposition.

La présidente des délibérations en convient et accepte d'écouter la proposition de M. Arsenault avant de juger de sa recevabilité.

M. Arsenault remercie M. McFalls pour son intervention ainsi que la présidente des délibérations. Cependant, afin de laisser plus de temps à la discussion sur l'évaluation de l'enseignement (point 7), il préfère remettre sa proposition à plus tard, et la soumettra au Comité de l'ordre du jour.

M. Burke demande un suivi au sujet du projet de loi modifiant la Charte de l'Université. Comme Mme Marie Montpetit a été nommée au Conseil des ministres, et qu'elle ne peut donc plus présenter de projet de loi privé, sait-on qui va porter ce projet de loi maintenant ?

Le secrétaire général indique que c'est M. Marc Tanguay, député de LaFontaine, et qui est diplômé de la Faculté de droit de l'UdeM.

En complément, M. Burke demande si l'on a reçu les commentaires des juristes du ministère de l'Enseignement supérieur.

Le secrétaire général indique que les échanges se poursuivent, mais que l'on n'a pas encore reçu la version finale du projet de loi. Il se dit confiant que cela se fasse dans les deux prochaines semaines, et maintenir l'échéancier pour une adoption en décembre 2017.

AU-0592-4 **CORRESPONDANCE**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0592-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0592-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

Le recteur s'excuse de l'encombrement créé par la collation des grades qui se tient en même temps que l'Assemblée universitaire, et que certains vice-recteurs et vice-rectrices qui y participent ne puissent être présents à l'Assemblée. Il informe qu'avec les doyens, la direction réfléchit à un scénario pour remettre les collations de grades au mois de juin, comme cela se faisait avant l'année 2012.

Le recteur relate ensuite les principaux événements survenus depuis la dernière séance de l'Assemblée.

Le recteur informe qu'il a reçu des questions des membres de la communauté universitaire à la suite de sa déclaration annuelle, auxquelles il répondra prochainement.

Le 16 octobre dernier avait lieu le lancement des Entretiens Jacques Cartier.

Dans les jours qui ont suivi, avec Mme Louise Béliveau et M. Jean Charest, le recteur a eu une rencontre avec les directeurs généraux et les directeurs de l'enseignement des collèges de

Montréal, de la Rive-Nord et de la Rive-Sud, accompagnés de plusieurs doyens. Cette rencontre s'est traduite par des retombées positives pour plusieurs facultés. Il souligne l'excellence du travail de Mme Béliveau et de son équipe dans ce dossier.

Le 30 octobre marquait le début de la séquence automnale des collations de grades : 13 collations de grades sur 25 ont lieu au cours de l'automne, avec plusieurs remises de doctorats *honoris causa*.

Le recteur fait ensuite état d'une rencontre du U15, tenue à Ottawa les 1^{er} et 2 novembre derniers, qui a débuté par un événement pour célébrer les cinq ans de l'appellation U15 et souligner le départ à la retraite de la directrice exécutive, Mme Suzanne Corbeil, auquel ont été invités tous les députés, les sénateurs et les organismes subventionnaires, notamment. Cet événement, qui était animé par le recteur en qualité de président du U15, a procuré une belle visibilité à l'UdeM. Par ailleurs, la réunion du U15 comportait plusieurs rencontres : une rencontre avec les présidents des trois conseils subventionnaires fédéraux et la nouvelle personne responsable de la FCI ; parmi les sujets abordés dans ce contexte prébudgétaire, la question du financement. Le recteur observe que les signaux sont à l'effet que le gouvernement fédéral est prêt à offrir du soutien, mais que le financement ne sera pas à la hauteur ni au rythme suggérés par le rapport Naylor. Également, une rencontre avec Mme Mona Nemer, la scientifique en chef du Canada, nouvellement nommée. Elle a fait une suggestion intéressante que le recteur veut explorer avec les doyens, à savoir que les professeurs en année sabbatique puissent venir en résidence dans un ministère fédéral à Ottawa. Le recteur estime que ce type d'échange serait bénéfique de part et d'autre et permettrait à l'UdeM d'accroître ses liens et d'être mieux connue des ministères et représentants fédéraux. Finalement, une rencontre semi-privée des 15 recteurs avec le ministre des Finances, M. Bill Morneau, au sujet du budget 2018 en lien avec le financement de la recherche, qu'il résume par un optimisme modéré. Il note que M. Morneau s'est particulièrement intéressé aux programmes de type super grappes liés à l'innovation et à la commercialisation. Le recteur se dit préoccupé du fait que les discussions au U15 ont tendance à porter principalement sur les domaines liés aux sciences, mais peu sur les domaines de la santé, des sciences humaines et des arts. Il souhaiterait que la discussion reflète davantage la diversité des domaines. Enfin, en marge du U15, la ministre des Sciences, Mme Kirsty Duncan, a annoncé que les détenteurs de chaire de recherche du Canada de niveau 1 ne sont plus éligibles à un troisième mandat au terme de leur deuxième mandat de sept ans. À titre de président du U15, il a adressé une lettre à la ministre dans laquelle le U15 dit accueillir favorablement ces changements et être prêt à collaborer à leur mise en œuvre, notamment afin de trouver un mécanisme pour reconnaître les contributions faites par les titulaires sortants.

Samedi dernier, le recteur a pris part à une collation de grades avec remise d'un doctorat honorifique à une diplômée de l'Université.

Le même jour, les Carabins ont remporté le match en demi-finale contre l'Université Concordia.

Le recteur souligne que six membres de la communauté universitaire ont reçu un Prix du Québec la semaine dernière, soulignant qu'il s'agit d'une année exceptionnelle pour l'UdeM : Yoshua Bengio, Michel Bouvier, André Gaudreault, Richard E. Tremblay et Christophe Guy obtiennent un des Prix du Québec, volet scientifique. Myriam Beauchamp a reçu le Prix de la relève scientifique. Et M. Normand de Bellefeuille, un diplômé de l'UdeM, a reçu le prix Athanase-David. Le recteur note qu'il reste beaucoup de travail à faire en matière de diversité, alors qu'au total, 11 hommes et 3 femmes ont reçu un prix.

Le 5 décembre aura lieu la prochaine Conférence de la montagne, intitulée « Le stress, notre meilleur ennemi ? ».

Le 9 décembre, un concert sous la direction de Kent Nagano se tiendra à la salle Claude-Champagne dans le cadre d'un événement de clôture de la Grande campagne destiné aux donateurs.

AU-0592-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Mme Brochu informe de la tenue d'un colloque sur l'encadrement aux études supérieures le 29 novembre prochain. Une invitation a été adressée à tous les professeurs; elle les invite à y participer en grand nombre.

M. Lefebvre félicite M. François Le Borgne qui a été élu conseiller municipal hier dans la Ville de Châteauguay; et surtout le remercie de sa participation à la vie démocratique. L'Assemblée félicite M. Le Borgne par des applaudissements.

M. Charest rappelle que la campagne de l'Université de Montréal pour Centraide du Grand Montréal, qu'il copréside encore cette année, se termine sous peu. À ce jour, 85 000 \$ ont été recueillis sur l'objectif de 250 000 \$; il invite les membres de la communauté à y contribuer généreusement. Cela peut se faire via l'onglet Centraide sur le site Web de l'UdeM, sous la rubrique « Toutes les nouvelles » de la page d'accueil.

Le recteur mentionne que les 2 et 3 novembre s'est tenu à Montréal le Forum sur le développement socialement responsable de l'intelligence artificielle, organisé par la vice-rectrice responsable de la recherche, Mme Marie-Josée Hébert, et son équipe. L'événement, auquel de nombreux membres de la communauté universitaire ont participé, fut un succès. Ce forum donnera lieu à la déclaration de Montréal sur le développement socialement responsable de l'intelligence artificielle, une prise de position qui permettra de baliser un développement intelligent de l'intelligence artificielle.

AU-0592-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Au lendemain de l'élection de Mme Valérie Plante à la mairie de Montréal, M. David Lewis demande au recteur quel est l'impact de ce changement à la mairie pour l'UdeM.

Le recteur indique d'abord que l'Université ne pouvait pas perdre, puisque les deux candidats sont des diplômés de l'UdeM. Il voit une convergence entre les valeurs sociales mises de l'avant par la nouvelle mairesse, Mme Valérie Plante, et celles que la direction de l'Université met de l'avant, notamment la volonté que l'UdeM soit une université citoyenne. Une démarche pour une rencontre avec Mme Plante est en préparation afin de lui présenter la réalité de l'UdeM et ses projets, incluant une visite au campus MIL qui est un exemple de cette volonté d'être un citoyen institutionnel de classe mondiale. Il tient à souligner le soutien reçu du maire sortant, M. Denis Coderre, à l'égard des universités montréalaises. En terminant, il observe que le rajeunissement des équipes dirigeantes est un signe des temps. Réitérant sa foi en la relève, il déclare qu'il fera tout ce qu'il peut pour que la relève ait les meilleures chances de faire mieux que ses prédécesseurs.

M. Ghanty informe que le 1^{er} novembre dernier la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Mme Hélène David, a déposé le projet de loi 151 visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements supérieurs.

M. Schiettekatte présente une question au vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Charest, au sujet de la planification stratégique et du plan d'action en découlant, qui ont été adoptés par l'Assemblée universitaire. Il demande s'il serait possible que des rapports sur chacun des points du plan d'action soient présentés par les porteurs des dossiers à la prochaine séance de l'Assemblée, qui est une séance intensive.

M. Charest, qui rappelle qu'il avait pris l'engagement l'année dernière de faire un rapport annuel à ce sujet à l'Assemblée universitaire, confirme que cela sera fait, soit à la séance de décembre 2017 ou à celle de janvier 2018.

En complémentaire, M. Schiettekatte demande s'il sera possible de poser des questions aux porteurs de dossiers.

M. Charest indique qu'un certain nombre sont membres de l'Assemblée et pourront donc répondre aux questions ; autrement, comme il coordonne l'ensemble du dossier, il sera en mesure de répondre aux questions sur l'ensemble des actions, des groupes de travail, etc.

Mme Bérard désire savoir comment l'UdeM accueille le projet de loi 151, mentionné précédemment, et si elle compte déposer un mémoire et participer à la commission parlementaire.

Le recteur dit avoir eu des échanges avec la ministre Hélène David à ce sujet après l'annonce du projet de loi. L'UdeM reçoit positivement ce projet, mais n'envisage pas de déposer un mémoire. Cependant, il a offert à la ministre la collaboration et l'expertise de l'UdeM en ce domaine ; celle-ci doit lui revenir à ce propos. Il invite les personnes intéressées à y participer à se concerter et, au besoin, à faire des démarches conjointes.

M. Molotchnikoff mentionne des problèmes de salubrité au pavillon Marie-Victorin — ex. : poubelles non vidées — et désire savoir quand ces problèmes seront réglés. D'autre part, évoquant les travaux sur le boulevard Mont-Royal derrière le pavillon, qui génèrent un bruit très incommodant, il demande ce que l'Université peut faire pour améliorer cette situation.

M. Filteau, qui rappelle que cette question a été posée à la séance précédente, réitère que l'Université n'a aucun contrôle sur ces travaux qui sont menés par la Ville de Montréal. En ce qui concerne la salubrité, plusieurs interventions ont été menées dans les pavillons avec le nouveau fournisseur externe pour faire des correctifs suite à des signalements. Il invite à communiquer les situations problématiques à la direction des immeubles pour que des correctifs soient apportés.

Le recteur ajoute un commentaire en lien avec cette question. Il rappelle que la différence de financement disponible par étudiant avec la moyenne canadienne est de 4 000 \$, soit 180 M\$ pour l'ensemble des 45 000 étudiants de l'UdeM. La situation qui vient d'être évoquée est un exemple des incidences du sous-financement de l'enseignement supérieur.

AU-0592-7 **BILAN DE L'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT**
2017-A0021-0589^e-337

Ce point est abordé après le point 4.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau, rappelle que les membres ont reçu le rapport du Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement (2017-A0021-0589^e-337) au mois de septembre, et que ce rapport a été présenté à la Commission des études au printemps dernier. Elle cède ensuite la parole à la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, qui présente un bref résumé du rapport. Les membres de l'Assemblée sont ensuite invités à présenter leurs questions et commentaires.

Mme Laplante note que le taux de réponse est plus bas quand l'évaluation a lieu entièrement en ligne, ce qui fait que la marge d'erreur est plus grande. En outre, on peut se demander si ceux qui répondent se donnent la peine de répondre correctement et si ceux qui ne le font pas sont vraiment représentatifs du groupe. Enfin, souvent, la mise en ligne des évaluations de l'enseignement a mené à une baisse des résultats des évaluations. Dans ce contexte, elle demande si on a considéré la possibilité d'établir un seuil pour le taux de réponse en deçà duquel l'évaluation n'est pas considérée comme valide ou fiable. Elle mentionne que l'Université Laval a décidé de fixer un seuil pour le taux de réponse en deçà duquel l'évaluation n'est pas versée au dossier du professeur dans le cas où l'évaluation est utilisée à des fins statutaires pour les comités de promotion et non à des fins d'évaluation formative.

Mme Normandeau indique que l'on ne tient pas compte des évaluations lorsqu'il y a moins de 5 répondants, même s'il s'agit de 5 répondants sur un groupe de 10 étudiants, parce que le nombre total d'étudiants est trop petit. À l'opposé, si 20 % des étudiants sur un groupe de 500 étudiants répondent, on considère que le nombre de réponses est suffisamment important pour donner une

indication. Dans le cas des cours où il y a moins de 5 répondants, par exemple dans le cas de séminaires, on accumule les questionnaires d'une année à l'autre pour que le professeur puisse éventuellement avoir une synthèse sur la base d'un nombre suffisant de répondants.

En complémentaire, Mme Laplante demande si l'on a envisagé la possibilité d'établir des seuils en fonction de la taille du groupe.

Mme Normandeau dit prendre note de la suggestion.

M. David Lewis fait un premier commentaire au sujet du taux de réponse : selon des articles qu'il a lus sur le sujet, un taux de réponse qui est considéré comme acceptable est autour de 60 %, ce qui fait que pour un groupe de 10 étudiants, 6 répondants représentent un nombre qui se rapproche de ce pourcentage, mais dans un groupe plus important, on est loin d'un pourcentage acceptable. D'autre part, il rappelle que l'évaluation sert à deux fins : aux fins d'améliorer l'enseignement et à des fins statutaires, tant pour les professeurs que pour les chargés de cours. Cependant, l'impact de ces évaluations est potentiellement plus dommageable pour les chargés de cours, du fait qu'elles peuvent mener à des griefs et à des congédiements. À son avis, il y a une confusion entre l'exercice d'évaluation qui est fait et les plaintes qui peuvent être portées au dossier d'un chargé de cours. D'autre part, il considère que le terme « évaluation » pose problème du fait qu'il donne l'impression qu'il s'agit d'un exercice formel ayant une valeur scientifique, alors qu'il s'agit d'une appréciation par les étudiants de leur enseignant, ce qu'il ne remet pas en question par ailleurs. À son avis, s'il s'agissait vraiment d'une évaluation, les étudiants seraient en conflit d'intérêts, puisque ce sont les enseignés qui évaluent leurs enseignants. Pour cette raison, il annonce qu'il fera une proposition visant à remplacer le terme « évaluation » par le terme « appréciation », un terme qui est utilisé dans certaines universités.

M. Saul présente deux commentaires au sujet de la participation à ces évaluations ou appréciations. D'une part, lors de l'implantation des évaluations en ligne, les étudiants pouvaient répondre au questionnaire à partir de leur domicile. Depuis, les évaluations sont faites en classe et le taux de participation s'est amélioré par rapport aux réponses à domicile, mais de peu. D'autre part, il note que ce sont les étudiants les plus motivés qui répondent, cependant il observe que cette motivation est souvent contradictoire. Pour les uns, qui apprécient beaucoup leur professeur, les réponses sont très élogieuses ; pour d'autres, qui ne l'apprécient pas, les réponses sont très défavorables, de sorte que le professeur reçoit des évaluations qui sont totalement contradictoires et qui font en sorte que l'évaluation laisse perplexe. Il demande si l'on a considéré lancer une campagne institutionnelle de grande ampleur, à la veille des évaluations, pour résoudre ce problème de la participation et de la nature clivée et très contrastée des réponses.

Mme Normandeau explique qu'une campagne massive a été réalisée l'année dernière avec la collaboration de la FAÉCUM. Il serait possible, pour la prochaine session, d'ajouter à la campagne des messages en provenance de l'institution. Cependant, les représentants de la FAÉCUM avaient fait valoir que le message portait davantage lorsqu'il provenait d'un étudiant plutôt que si c'est l'institution qui s'adresse aux étudiants ; et c'est pour cette raison que le travail a été fait en collaboration avec la FAÉCUM. Elle est d'accord qu'il faut augmenter le taux de participation des étudiants et se dit ouverte à recevoir des suggestions en ce sens.

M. Le Borgne propose quelques suggestions concernant le problème de la participation. Notamment, lorsqu'elle est faite en classe, tenir compte des retards qui surviennent régulièrement et faire l'évaluation juste avant la pause, et non au début du cours. En ce qui concerne l'évaluation en ligne, vérifier dans les métadonnées du système s'il y a une période dans les cours où la participation a été plus élevée. Enfin, l'évaluation pourrait comporter une partie individuelle et une partie en groupe de deux ou trois étudiants pour profiter de l'influence des pairs quant à l'importance de l'évaluation.

Mme Fontaine témoigne d'une situation d'évaluation vécue à l'hiver 2017 alors que seulement 4 étudiants sur 75 avaient rempli la fiche d'évaluation en ligne, malgré les 15 minutes allouées au début du cours. Elle trouve intéressante la suggestion de M. Le Borgne concernant l'évaluation en groupe, considérant que la pression par les pairs est beaucoup plus forte que celle provenant de l'institution et de l'enseignant.

M. Schiettekatte présente les trois questions suivantes : quel était le taux de participation avant l'instauration de l'évaluation en ligne en 2012 ? Quelle est la note moyenne des évaluations maintenant comparativement à ce qu'elle était avant 2012 ? Qui sont les répondants de l'évaluation de l'enseignement dans les unités dont il fait mention dans le rapport ? Enfin, il annonce qu'il compte par la suite présenter une résolution.

Mme Normandeau dit ne pas avoir l'information au sujet du taux de participation avant 2012 ; ni pour la deuxième question sur la note moyenne que les enseignants obtiennent des évaluations en ligne comparativement à ce qu'elle était lorsque les formulaires étaient distribués en classe. Cette analyse n'a pas été faite, mais la question est intéressante.

M. Schiettekatte demande si on pourrait répondre à ces questions à la prochaine Assemblée.

Mme Normandeau répond qu'elle vérifiera si les systèmes permettent de fournir ces informations. En ce qui concerne les répondants, il y a dans chaque département une personne qui a la responsabilité d'organiser les horaires des évaluations d'enseignement selon les modalités qui ont été retenues. C'est le département qui détermine cette personne, ce peut être une TGDE ou une adjointe administrative.

M. Schiettekatte indique qu'il a été constaté que des modalités différentes sont appliquées selon les unités — prolongation de la période de réponse, maintien de l'évaluation sur les questionnaires en format papier pour les professeurs dont la promotion dépend de l'évaluation alors que l'évaluation se fait en ligne pour les autres (c'est le cas dans son unité), possibilité pour des personnes ayant abandonné le cours de répondre aux évaluations, selon ce qui lui a été rapporté — et que ces variations peuvent potentiellement avoir un impact sur la carrière d'un certain nombre de professeurs et de chargés de cours. Le système n'est pas mauvais, mais des améliorations sont nécessaires. D'ici là, il annonce qu'il proposera de maintenir l'évaluation traditionnelle de l'enseignement pour les professeurs et les chargés de cours dont la promotion ou la probation dépend de telles évaluations.

M. Molotchnikoff présente une série de commentaires et de questions. D'abord, il désire savoir pourquoi le SGPUM n'a pas été consulté sur ce dossier, à l'instar de la FAÉCUM et des doyens, étant donné que ces évaluations sont versées au dossier des professeurs, en particulier lors de promotions, et que la carrière d'un professeur peut dépendre de cette évaluation. Par ailleurs, comme mentionné par M. Schiettekatte, il considère que la variabilité dans l'application des évaluations (format papier, numérique, mixte) crée beaucoup d'incertitude et de variabilité dans l'interprétation de ces évaluations. Il demande ensuite si l'on s'est penché sur l'idée d'obliger les étudiants à signer leur évaluation, sans évidemment que le professeur ait accès à cette signature, comme cela se fait aux universités Laval et de Trois-Rivières, où les évaluations ne sont pas anonymes. Par ailleurs, il lui semble que c'est un précédent dangereux d'accumuler des évaluations d'une année à l'autre dans le cas où il y a peu de répondants, parce qu'au fil des ans le professeur peut changer son plan de cours, sa façon d'enseigner, etc. Donc ces évaluations seront accumulées sans tenir compte des nouvelles conditions de l'enseignement. Enfin, est-ce que ces évaluations sont obligatoirement faites à l'UdeM de manière à éviter que des étudiants se regroupent pour évaluer leur professeur ?

Mme Normandeau rappelle d'abord que le Comité institutionnel sur l'évaluation de l'enseignement est composé de professeurs, de chargés de cours et d'étudiants, donc tous les groupes y sont représentés. En ce qui a trait au commentaire sur la variabilité, les unités peuvent choisir entre une évaluation entièrement en ligne, ou bien continuer avec une évaluation en format papier pour le questionnaire à choix multiples et demander aux étudiants d'intégrer leurs commentaires en ligne. Ce sont les deux seules modalités qui existent, il est donc faux d'affirmer qu'il y a beaucoup de variabilité. Par ailleurs, elle dit prendre bonne note du commentaire au sujet de l'accumulation des évaluations. En ce qui concerne le lieu où les étudiants font leur évaluation, cela peut être en classe ou ailleurs, mais seulement l'étudiant du cours a accès à cette évaluation. Enfin, les étudiants qui ont abandonné le cours ne sont plus en mesure d'avoir accès à l'évaluation de l'enseignement. Ce problème, qui a existé dans le passé, a été résolu.

M. St-Onge observe que le taux de réponse aux évaluations de l'enseignement est influencé par plusieurs facteurs, entre autres par les pratiques des unités. C'est pour cette raison qu'on travaille à améliorer les pratiques qui ont cours dans les différentes unités académiques. La FAÉCUM vise le même objectif d'augmenter le taux de participation, et c'est à cette fin qu'une campagne de sensibilisation à l'évaluation de l'enseignement a été mise en place l'année dernière. Cette année, une autre campagne sera diffusée dans les prochaines semaines, elle comprendra de l'affichage dans les classes, une campagne sur les réseaux sociaux, des articles dans *Quartier Libre*, une publicité de sensibilisation faite directement auprès des représentants aux affaires académiques des associations étudiantes pour qu'ils puissent sensibiliser leur communauté étudiante à l'importance des évaluations. Cette année, il a également été proposé aux unités académiques de laisser du temps en classe pour permettre aux étudiants de faire l'évaluation de l'enseignement, ce qui a très bien fonctionné dans les unités académiques qui appliquaient déjà cette mesure. On pense que ces actions vont favoriser l'augmentation de la participation, mais il reste qu'un travail continu doit être fait pour rejoindre les étudiants. Le CIÉE est ouvert aux suggestions à ce sujet. En ce qui concerne le commentaire sur l'évaluation en groupe, M. St-Onge pense que de restreindre les lieux où la communauté étudiante peut faire l'évaluation de l'enseignement pourrait réduire la participation. Il tient à souligner que la communauté étudiante prend très au sérieux l'évaluation de l'enseignement, comme le démontrent les différentes démarches que la FAÉCUM met de l'avant en collaboration avec le vice-rectorat aux études de premier cycle et à la formation continue.

M. Burke demande s'il est possible d'avoir plus de détails sur les données présentées dans le rapport, notamment au tableau 2 de la page 4, en lien avec les questions soulevées précédemment, par exemple sur le taux de réponse respectif pour les unités qui ont réservé une période en classe pour que les étudiants remplissent le questionnaire en ligne, comparativement aux unités où le questionnaire a été rempli en dehors de la classe.

Mme Normandeau répond qu'elle va voir quelles analyses peuvent être faites sans que les unités soient identifiées.

M. Arsenault est surpris d'apprendre qu'il y a deux façons de faire l'évaluation de l'enseignement et que les départements peuvent décider de la façon de faire à cet égard. Cette question n'a jamais été abordée dans son département. Également, à titre de responsable d'un programme facultaire à la FAS, il n'a jamais reçu de communication sur les modalités d'évaluation. Il estime que les communications à ce sujet doivent être clarifiées en spécifiant que l'évaluation de l'enseignement doit être discutée en assemblée départementale.

Mme Turgeon considère que c'est une bonne chose, en général, que l'on soit passé à l'évaluation de l'enseignement en ligne, bien qu'il y ait des améliorations à faire. Il y avait par contre des avantages avec l'évaluation papier, entre autres, le fait que le professeur, ou le chargé de cours, était consulté sur le moment le plus approprié durant le semestre pour faire l'évaluation. Actuellement, dans son département, le professeur, ou le chargé de cours, n'est pas prévenu du moment de l'évaluation, or si celle-ci survient par exemple après la remise d'un examen qui a été catastrophique, on comprend que le « timing » n'est pas bon. Elle demande si l'on peut trouver des mécanismes qui permettent au professeur, ou au chargé de cours, de participer à la décision quant au meilleur moment de faire l'évaluation, compte tenu de l'importance des évaluations sur la carrière. Deuxièmement, les dossiers de promotion sont examinés par des comités facultaires qui ne sont pas en mesure de tenir compte des différences qui existent entre les départements. Donc, comment faire en sorte que les procédures soient équitables d'un département à l'autre et que les enseignants soient évalués selon des paramètres qui sont justes et équitables pour tous ?

Au sujet du commentaire de Mme Turgeon concernant la gestion du « timing », Mme Laplante suggère que de convenir de faire l'évaluation en classe à un moment précis pourrait peut-être répondre à ce besoin. Par ailleurs, elle demande s'il n'avait pas été prématuré de lancer une version mobile pour les téléphones et les tablettes alors que l'on n'avait pas tous les outils adéquats pour le faire, selon ce qui est indiqué dans le rapport.

Mme Normandeau souligne que les étudiants peuvent déjà avoir accès au questionnaire sur leur téléphone ; ce que l'on veut, c'est optimiser l'usage que les étudiants peuvent faire de l'outil. Ce travail devrait se faire au cours de l'année.

M. David Lewis présente une série de commentaires : 1) La campagne destinée aux étudiants n'est pas un moyen suffisant. Il faut plus que du marketing pour sensibiliser les étudiants à l'importance de la participation à l'évaluation. Il faudrait donc trouver d'autres moyens à cet égard. 2) Il n'y a pas de processus d'accueil des chargés de cours dans les unités, par exemple pour leur présenter la vision du département, les procédures et les outils qui sont à leur disposition. L'ajout d'une telle activité permettrait d'impliquer davantage les chargés de cours dans la vie départementale et de les informer sur l'évaluation. 3) La fiche contextuelle ne lui a jamais été transmise, sauf lorsqu'il en a fait la demande ; il suggère donc qu'il soit rappelé aux unités de la communiquer. 4) Il aimerait avoir des clarifications quant au processus de filtrage automatique des commentaires, à savoir notamment s'il fonctionne par utilisation des mots clés. 5) Il aimerait avoir l'assurance que les évaluations de l'enseignement n'aient pas lieu en même temps que les examens finaux, comme cela s'est produit il y a quelques années à l'UQAM. 6) Enfin, quelle est l'incidence du sexe des répondants sur les résultats de l'évaluation, tel qu'il est brièvement fait mention vers la fin du document sur l'évaluation reçu par les membres de l'Assemblée ?

Avant de permettre à Mme Normandeau de répondre, la présidente vérifie si la proposition annoncée précédemment par M. David Lewis est appuyée ; cette proposition consiste à remplacer le terme « évaluation » par « appréciation ». La proposition est appuyée.

Mme Normandeau indique qu'une activité d'accueil à l'intention de tous les nouveaux professeurs et chargés de cours a eu lieu à la fin du mois d'août pour leur fournir diverses informations sur l'institution, entre autres : présentation par le secrétaire général du fonctionnement et de la structure de l'université, information sur les SAÉ, sur le BRDV, ateliers sur la préparation des cours et des évaluations, information sur la carrière professorale et des chargés de cours par la DRH. Il a été demandé à toutes les facultés de fournir la liste des enseignants et une invitation personnalisée a été transmise à chaque personne. Par contre, elle n'est pas au courant de ce qui se fait dans chacune des facultés. Elle fera un suivi au sujet de la fiche contextuelle qui devrait, en principe, être disponible. Quant au filtrage, actuellement il n'y a pas de filtrage automatisé, c'est une personne qui filtre les commentaires et efface les commentaires tendancieux. À terme, on aimerait avoir un filtrage automatisé, mais cela prendra un certain temps à développer. Donc, tant que ce système ne sera pas au point, il y aura ce système avec une personne qui enlève les commentaires tendancieux. Enfin, les évaluations de l'enseignement ne se font pas pendant la période des examens finaux.

M. Richard indique que l'évaluation a une influence sur le plan de l'excellence. Des évaluations faibles peuvent évoquer aussi des difficultés de formation et constituer à la longue une sorte de négociation à la baisse dans les cours. Est-ce que le questionnaire a déjà été validé dans une perspective d'excellence, ou pour le rehaussement de l'excellence dans la formation ? Sinon, quand et comment pourrait-on le valider de cette façon ?

Mme Normandeau observe d'abord qu'une autre université, à peu près de la même taille, a mis 8 à 10 ans pour faire la collecte des données institutionnelles avant de faire cette analyse ; l'UdeM n'en est pas à ce point. Elle retient néanmoins la question du lien entre l'évaluation de l'enseignement et le rehaussement de la formation, et la préoccupation pour que l'évaluation de l'enseignement ne soit pas utilisée comme outil de négociation et qu'elle n'ait pas l'effet pervers de diminuer la qualité de l'enseignement, un point qu'elle trouve très important et dont elle prend note. Pour répondre à la question : la validité du questionnaire a été vérifiée, mais pas en lien avec le rehaussement de l'enseignement.

Mmes Normandeau et Béliveau devant quitter la réunion pour une rencontre à 14 h 30, l'Assemblée suspend sa discussion sur ce sujet et passe immédiatement aux points 5 et 6, puis reprend sa discussion à leur retour.

Ayant constaté qu'aucune autre personne n'a de commentaire à présenter, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à traiter des propositions annoncées précédemment par M. David Lewis et M. Schiettekatte, en commençant par celle de M. Lewis.

M. David Lewis présente sa proposition qui est à l'effet de remplacer le terme « évaluation » par le terme « appréciation ». D'une part, parce qu'à sa connaissance il ne se fait pas d'évaluation en bonne et due forme des enseignements à l'UdeM, basée sur un cadre scientifique. Et d'autre part, parce que cela a des effets négatifs potentiels sur la carrière des enseignants, notamment pour les chargés de cours. Cela dit, la proposition ne vise pas à enlever aux étudiants la possibilité de participer à une appréciation, donc de participer au processus et donner leur opinion, mais cela évite une confusion dans les termes et permet de séparer les deux fonctions. Il note que le terme « appréciation » a été adopté par d'autres établissements, notamment l'Université Laval.

Mme Béliveau se dit en faveur de la proposition, car cela permettra d'avoir un processus clair.

M. Schiettekatte appuie la proposition, le terme « appréciation » nomme beaucoup mieux l'exercice en question. Dans le cas des professeurs, l'évaluation inclut, en plus de l'appréciation, d'autres aspects, par exemple la visite d'autres professeurs dans les classes de leurs collègues, les promotions, etc. Donc, le terme « appréciation » nomme beaucoup mieux l'exercice en question.

M. Saul appuie la proposition, d'autant plus que le terme « appréciation » est un synonyme d'« évaluation », mais plus positif.

M. St-Onge soulève que l'évaluation de l'enseignement est une pratique qui est bien connue sous ce nom et il se questionne sur l'impact que pourrait avoir ce changement sur l'objectif d'augmenter le taux de participation des étudiants et sur le sérieux du processus d'évaluation d'enseignement que l'on veut mettre de l'avant. Le cas échéant, il faudra revoir toute la campagne sur l'évaluation de l'enseignement, et on craint que cela ait un effet sur la mobilisation étudiante. Enfin, il fait remarquer que la question de l'impact de l'évaluation sur la carrière des professeurs et des chargés de cours n'est pas un enjeu relié à la qualité de la formation que les étudiants reçoivent, qui est pourtant la mission première de l'université.

Mme Laplante pense qu'il s'agit bien d'une appréciation par l'étudiant du cours et de l'enseignement qui lui a été offert, et non d'évaluer si les apprentissages ont bien été faits, si les étudiants ont bien atteint les objectifs du cours. Donc l'« appréciation » est le bon terme ; lequel est d'ailleurs utilisé dans d'autres universités, comme à l'Université Laval.

M. Charest dit ne pas être contre en principe, mais se questionne sur le fait de changer un terme rapidement sans se pencher sur les répercussions possibles de ce changement sur les politiques et processus institutionnels qui réfèrent au mot « évaluation » — politique sur l'évaluation de l'enseignement, dossier de promotion, etc. Par prudence, il propose le dépôt au Comité du statut du corps professoral (CSCP) pour qu'il se penche sur les incidences de ce changement de terme et fasse rapport à l'Assemblée universitaire à ce sujet. La proposition est appuyée.

La présidente des délibérations avise que cette proposition de dépôt a maintenant préséance sur la proposition de M. Lewis, et n'est pas sujette à débat.

M. Forest présente un point d'ordre. Il demande s'il est possible de proposer un amendement à l'effet de renvoyer la question également au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement (CIÉE).

M. Charest accepte d'intégrer cet amendement dans sa proposition.

Le vote est demandé.

M. Richard présente un point d'ordre pour des explications sur l'incidence de cette motion de dépôt sur la proposition de M. Lewis.

La présidente des délibérations explique que la motion de dépôt consiste à renvoyer au CSCP et au CIÉE la proposition de M. Lewis qui est à l'effet de remplacer le terme « évaluation » par le

terme « appréciation ». Dans le cas où cette motion de dépôt serait rejetée, l'Assemblée reviendrait à la proposition présentée par M. Lewis. Par ailleurs, en réponse à une question d'un membre au sujet du problème de fonctionnement du système de votation signalé à la séance précédente, elle rappelle que les membres doivent s'assurer, au moment d'inscrire leur vote, que la lumière s'allume, ce qui confirme que le vote a été enregistré.

M. McFalls demande des précisions sur ce qui serait renvoyé aux deux comités : est-ce l'évaluation des conséquences et de la pertinence du changement de terme ?

La présidente des délibérations indique que c'est la proposition de M. Lewis qui serait renvoyée aux deux comités. Ceux-ci devront donc se prononcer sur cette proposition.

L'Assemblée procède au vote et accepte la proposition à la majorité par 47 votes pour, 22 contre et 1 abstention.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire renvoie au Comité du statut du corps professoral (CSCP) ainsi qu'au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement (CIÉE) la proposition qui vise à remplacer le terme « évaluation » par le terme « appréciation », dans le cadre de l'évaluation de l'enseignement, afin qu'ils examinent les répercussions possibles de ce changement sur les politiques et processus institutionnels qui réfèrent au mot « évaluation »; et fassent rapport à l'Assemblée universitaire à ce sujet.

La présidente des délibérations invite ensuite M. Schiettekatte à présenter sa proposition.

M. Schiettekatte rappelle les réserves qui ont été émises dans la discussion par rapport au processus, à la qualité des évaluations en ligne dans le contexte où les étudiants peuvent maintenant répondre sur une période de plusieurs semaines, comparativement à la situation où tous les étudiants répondaient en même temps en classe. Étant donné toutes ces incertitudes sur la fiabilité des évaluations, il propose de maintenir l'évaluation traditionnelle pour les professeurs et les chargés de cours dont la promotion ou la probation dépend de ces évaluations, vu l'impact sur leur carrière. Il donne lecture de sa proposition comme suit :

« Attendu que les effets de la migration en ligne des évaluations des activités d'enseignement par les étudiant-e-s sur la validité et la fiabilité de celles-ci ne sont pas encore connus ;

Attendu que les évaluations des étudiant-e-s sont une composante importante des dossiers de promotion ou de probation des professeur-e-s et des chargé-e-s de cours ;

Attendu que toute la communauté universitaire prend au sérieux l'évaluation de l'enseignement et a intérêt à ce que les évaluations soient menées de façon rigoureuse ;

L'Assemblée universitaire demande :

Que l'évaluation des activités d'enseignement par les étudiant-e-s pour les professeur-e-s et chargé-e-s de cours dont la promotion ou la probation dépend de telles évaluations soit réalisée en format papier ;

Que le Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement entreprenne ou poursuive ses discussions avec les groupes concernés (incluant le SGPUM, le SCCUM et la FAECUM) afin de trouver des moyens pour améliorer la validité et la fiabilité des évaluations des activités d'enseignement par les étudiant-e-s ;

Que le Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement fasse rapport annuellement à l'Assemblée universitaire afin que la pertinence de la présente résolution soit réévaluée. »

La proposition est appuyée.

M. Schiettekatte précise que dans son département les évaluations sont réalisées en format papier.

M. Saul considère que la question soulevée par M. Schiettekatte, en ce qui a trait aux éléments de validité de l'évaluation, est tout à fait valable et doit être résolue. Par contre, la solution proposée donnerait lieu à deux types d'évaluation : les professeurs titulaires qui seraient évalués en ligne et tous les autres qui attendent une promotion ou une probation qui seraient évalués sur papier. Il y aurait donc deux types d'évaluation en fonction des statuts des professeurs, les seuls qui ne seraient pas évalués sur papier seraient les professeurs titulaires parce qu'ils n'attendent rien sur le plan de la promotion. À son avis, il faut un mode d'évaluation qui soit valable pour tous afin d'avoir un mode d'évaluation ou d'appréciation équivalent pour tous.

M. Hébert se dit contre la proposition. D'une part, parce que la validité et la fiabilité du mode papier, ainsi que la supériorité du mode papier par rapport au mode électronique n'ont pas été démontrées dans la littérature. D'autre part, le taux de réponse seul n'est pas un élément suffisant pour juger de la validité : par exemple, le taux de réponse peut être une tendance temporelle plutôt qu'être lié au mode d'administration lui-même. Il craindrait même que le taux de réponse diminue en revenant au mode papier étant donné que les étudiants sont maintenant beaucoup plus ouverts au mode électronique et seraient moins enclins à retourner au mode papier, qui est un mode d'une autre époque.

Mme Laplante se dit en faveur de la proposition. Elle estime que le taux de réponse est un élément important pour juger de la validité de l'exercice. Elle évoque plusieurs études sur le sujet qui démontrent que le taux de réponse a chuté dans les universités qui ont migré vers une administration du questionnaire en ligne. Il a également été démontré que cela attirait plutôt des commentaires extrêmes par rapport au cours, c'est-à-dire que ceux qui étaient plus susceptibles d'aller vers le questionnaire en ligne étaient des gens soit très satisfaits du cours ou, à l'inverse, très insatisfaits du cours qu'ils avaient reçu ; et donc que cela était moins représentatif que ce que l'on obtenait habituellement en classe avec le questionnaire papier. D'autre part, l'Université a un point de référence avec l'évaluation en format papier qui se fait depuis de nombreuses années. Elle n'est pas contre le fait de faire l'évaluation en ligne, mais elle pense qu'il faut d'abord prendre le temps de déterminer les meilleures pratiques à mettre en place de façon à ne pas nuire à la validité et à la rigueur du processus.

Mme Béliveau dit être contre la proposition. D'une part, parce que les évaluations sont menées de façon rigoureuse actuellement, contrairement à ce qui est affirmé dans un des attendus de la proposition. Elle rappelle que l'évaluation en ligne se fait dans certaines unités depuis 2012, ce n'est donc pas une nouveauté, et elle trouverait dommage de retourner au mode papier. D'autre part, le choix du mode d'évaluation appartient aux unités. Certaines unités ont développé des cultures et des façons de faire, et leur imposer une autre façon de faire ne lui apparaît pas être la meilleure solution si l'on souhaite que les gens s'engagent dans ce processus.

M. Masson demande quel serait l'impact de cette mesure pour les unités qui ont entièrement migré vers l'évaluation en ligne. Est-ce que cela causerait un préjudice aux professeurs qui retourneraient au format papier ?

M. McFalls se dit favorable à la proposition, considérant qu'il s'agit d'une mesure temporaire en attendant que le processus s'améliore, et que le travail par la compagnie Skytech, mentionné dans le rapport, permette que l'évaluation puisse se faire sur tablettes et téléphones au cours de la prochaine année. Ceci dit, il serait prêt à se réconcilier avec la défaite de la proposition si Mme Béliveau assure que les unités seront clairement informées de la possibilité d'ajuster leurs pratiques selon leurs besoins.

Mme Béliveau répond qu'il est possible présentement de faire une évaluation sur une tablette ou sur téléphone, le travail qui se fait actuellement vise seulement à améliorer la convivialité de ce processus.

M. St-Onge dit être contre la proposition parce que celle-ci aurait pour effet de nuire à la participation étudiante et créerait une disparité entre les enseignants.

M. Molotchnikoff considère qu'il n'y a justement pas d'uniformité actuellement : certains professeurs utilisent le mode en ligne, d'autres le mode papier. Par ailleurs, il faut prendre en considération que c'est un jugement qui est porté sur le travail des professeurs, or la base pour porter ce jugement est variable et incertaine. Pour cette raison, il va appuyer la proposition, bien qu'il s'agisse d'une solution partielle, mais cependant temporaire.

M. David Lewis, qui appuie la proposition, reconnaît que la proposition est imparfaite et pose certains problèmes d'opérationnalisation, mais pour les chargés de cours qui sont en probation ou qui font face à des mesures disciplinaires, les évaluations avec des taux de réponse de 20 % ou 30 % sont hautement problématiques. Il présume que leur validité peut éventuellement être contestée, de sorte que le problème n'est pas résolu. À cet égard, il se dit d'accord avec M. Saul à l'idée qu'il faut trouver une solution à ce problème.

En conclusion, M. Schiettekatte estime qu'il faut revenir au format papier si l'on veut favoriser la participation. Le taux de participation était plus élevé lorsque le questionnaire papier était distribué en classe et devrait donc être plus élevé si l'on revenait à cette pratique. D'autre part, les études évoquées par Mme Laplante indiquent qu'il y a des doutes quant à la représentativité de l'échantillon lorsque l'évaluation se fait en ligne. Donc en attendant que l'on apporte des solutions à ce genre de problèmes, il trouverait dommage que des promotions soient faites avec des données moins fiables qu'avant. Pour cette raison, il souhaite que l'Assemblée adopte cette mesure transitoire, le temps que les choses soient évaluées correctement.

L'Assemblée procède au vote. La proposition est rejetée par 44 votes contre, 23 pour et 3 abstentions.

M. Saul observe que la proposition de M. Schiettekatte comportait des manques, notamment du fait que l'évaluation papier ne s'appliquait qu'à une partie des professeurs, et c'est pour cette raison qu'elle a été battue. Toutefois, le problème de savoir si ces évaluations sont valables ou pas demeure entier. Il estime qu'il faut régler ce problème et tenir compte de la situation des personnes qui seront évaluées de manière douteuse et avec un taux de participation peu élevé. À cette fin, il propose que l'Assemblée universitaire demande au CIÉE de revenir à l'Assemblée universitaire avec une solution au problème de la participation aux évaluations par la voie électronique dans un an ; et qu'entre-temps l'évaluation se fasse par questionnaire papier pour tous pour l'année 2018, de manière que ce soit plus équitable. La proposition est appuyée.

Mme Béliveau rappelle que le CIÉE va poursuivre ses travaux cette année, notamment sur le dossier d'amélioration du processus. Elle suggère plutôt qu'on laisse le Comité faire son travail et faire son rapport à la Commission des études, dont il relève, et ensuite revenir à l'Assemblée universitaire sur cette question. Pour cette raison, elle est contre la proposition.

La présidente des délibérations souligne que la proposition comporte deux éléments : un qui vise à donner le mandat au CIÉE d'examiner la question des taux de réponse pour l'évaluation électronique ; le deuxième élément est de revenir à l'évaluation sur papier pour tout le monde pour l'année 2018.

M. Filteau dit être d'accord avec la première partie de la proposition. Par contre, il n'est pas en faveur de la deuxième pour les raisons suivantes mentionnées dans les échanges : le retour à l'évaluation papier pourrait porter préjudice à certains professeurs, et revenir à l'évaluation papier pour tous, tel que cela se faisait avant 2012, serait une mauvaise solution. Il demande donc à ce que la proposition soit scindée. La proposition est appuyée.

M. Hébert estime que la deuxième partie de la proposition n'est pas recevable puisque l'Assemblée a voté auparavant une résolution qui va un peu dans le même sens, soit de retourner à

l'évaluation papier pour une certaine partie des professeurs. Il considère que la présente proposition revient à soumettre une deuxième fois au vote une même question.

La présidente des délibérations estime que la deuxième partie est acceptable parce que la proposition antérieure disait seulement pour certains professeurs, alors que la présente proposition dit pour tous les professeurs, mais temporairement. C'est donc une proposition différente.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de scission en deux propositions est adoptée. L'Assemblée est invitée à discuter de la première proposition qui est à l'effet de mandater le CIÉE d'examiner la question du taux de réponse pour l'évaluation électronique et de faire rapport à l'Assemblée.

Dans l'esprit de la proposition présentée par M. Charest précédemment, M. McFalls demande s'il serait possible de renvoyer la question aux deux comités, soit au CIÉE ainsi qu'au CSCP.

La présidente des délibérations répond que non parce que la proposition concerne le taux de réponse.

M. McFalls estime que le taux de réponse soulève la question de la validité de l'évaluation et des conséquences pour la carrière professorale.

La présidente des délibérations demande à M. Saul s'il accepte d'intégrer cet amendement à sa proposition.

M. Saul observe que ça ne fait pas partie du mandat du CSCP que d'étudier les manières de faire des évaluations de cours, c'est plutôt un comité qui se penche sur les questions du statut du professeur et de ses fonctions.

M. McFalls dit maintenir sa proposition d'amendement. La proposition est appuyée.

L'Assemblée traite de cette proposition d'amendement qui consiste à ajouter le Comité du statut du corps professoral à la proposition présentée par M. Saul.

Le vote est demandé sur cette proposition d'amendement.

En réponse à M. McFalls qui demande à exercer son droit de réplique, la présidente des délibérations indique qu'il n'a pas de droit de réplique puisqu'il n'y a pas eu d'intervention sur sa proposition d'amendement.

Une demande de vote secret dûment appuyée est présentée. L'Assemblée procède au vote secret. La proposition d'amendement est rejetée par 41 votes contre, 22 pour et 3 abstentions.

L'Assemblée revient à la proposition de M. Saul qui est à l'effet de mandater le CIÉE d'examiner la question du taux de réponse pour l'évaluation électronique et de faire rapport à l'Assemblée.

M. St-Onge souligne que le CIÉE fait régulièrement le point sur les taux de participation selon le mode d'évaluation de l'enseignement dans le cadre de ses rencontres.

M. Lewis demande si l'intention de la proposition est de faire rapport sur les taux de participation, mais également de leur incidence sur l'évaluation des enseignants pour fins de promotion, etc.

La présidente des délibérations répond que sa compréhension de la proposition est qu'elle porte sur une analyse des taux de réponse.

Mme Zarowsky, qui se dit d'accord à ce qu'une analyse soit faite, demande si le problème que l'on cherche à corriger porte sur le fait que ces évaluations sont prises en compte même si elles comportent des effets néfastes et injustes pour les professeurs, ou si cela porte sur des questions de taux de réponse.

La présidente des délibérations indique que sa compréhension est que l'on veut une analyse globale.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la présidente des délibérations cède la parole à M. Saul pour conclure avant la tenue du vote.

M. Saul énonce sa proposition comme suit : l'Assemblée universitaire demande au CIÉE de réaliser une analyse des taux de participation dans les évaluations en ligne et en se référant aussi aux évaluations papier, de manière à faire un rapport à la Commission des études et à l'Assemblée universitaire d'ici un an.

La présidente des délibérations lui demande si sa proposition inclut l'impact sur la carrière des professeurs.

M. Saul répond que cela ne relève pas du mandat du CIÉE.

L'Assemblée procède au vote et adopte la proposition par 50 votes pour, 10 contre et 1 abstention.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire demande au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement (CIÉE) de réaliser une étude des taux de participation aux évaluations en ligne en se référant aussi aux évaluations en format papier, de manière à faire rapport à la Commission des études et à l'Assemblée universitaire d'ici un an.

L'Assemblée traite ensuite de la proposition qui est à l'effet de revenir à l'évaluation sur papier pour tous les professeurs et les chargés de cours pendant un an.

M. St-Onge considère que l'évaluation en ligne est un changement important de pratique qui a plusieurs implications et qui vient bousculer certaines façons de faire dans les unités académiques. Des efforts importants sont faits pour mobiliser la communauté étudiante par rapport à l'évaluation en ligne et augmenter le taux de participation ; il s'agit d'un travail de longue haleine. On doit poursuivre en ce sens et ne pas revenir en arrière sans avoir évalué les impacts que ce changement pourrait avoir.

En conclusion, M. Saul se dit très sensible au fait que retourner à l'évaluation papier implique un changement de pratique de ce qui se fait maintenant. Cependant, il y a le problème immédiat à résoudre concernant l'impact sur les carrières des professeurs en promotion ou de chargés de cours en probation, du faible taux de participation à l'évaluation en ligne, et le fait que ces évaluations sont très contrastées. En attendant que le CIÉE fournisse une réponse à cette question, il recommande que l'Assemblée vote en faveur du retour à l'évaluation sur papier pour tous pendant un an, pour tenir compte de la situation des professeurs et des chargés de cours qui sont face à l'incertitude concernant l'évaluation de leur dossier et leur avenir.

L'Assemblée procède au vote, la proposition est rejetée par 38 votes contre, 21 votes en faveur et 2 abstentions.

Considérant l'heure tardive, sur résolution, ce point est reporté à la prochaine séance.

AU-0592-9 **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance aura lieu le lundi 4 décembre 2017, à 9 h 30.

AU-0592-10 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 55.

Le président,

Le secrétaire général,

Guy Breton

Alexandre Chabot

Adopté le 4 décembre 2017, délibération AU-0593-2